Sur papier à en-tête de l’enseigne

Adresse (l’adresse doit se trouver dans la circonscription de l’élu contacté)

 Ville, le date

**Objet :** dangers sanitaires et économiques associés aux multiples réformes en cours du secteur de l’audioprothèse

Madame la Députée / Monsieur le Député,

Comme vous le savez, le Gouvernement a depuis janvier lancé avec les parties prenantes du secteur une concertation sur la mise en place du reste à charge zéro (RAC 0) en audioprothèse – concertation qui doit aboutir dans le mois qui vient.

Comme l’ensemble du secteur, c’est avec chaleur que j’ai accueilli l’annonce de ce RAC 0 et l’intention du Gouvernement d’atteindre un taux d’équipement de la population malentendante de 40 à 45 % en 2022, contre 38 à 41 % aujourd’hui.

Malheureusement les services chargés de piloter la mise en œuvre du RAC 0 entendent l’accompagner d’autres réformes dont l’impact sera dévastateur, si bien que je tiens à vous exprimer ma plus vive inquiétude sur trois points majeurs.

**Premièrement, il apparaît à ce stade que le Gouvernement ne dispose d’aucune étude quant à l’impact des mesures envisagées sur la qualité des soins** ; sur l’équilibre économique du secteur de l’audioprothèse, sur la géographie et la démographie de la profession ; ni même sur le taux d’équipement et par conséquent sur le coût de la mesure pour la sécurité sociale, pour les complémentaires et leurs cotisants.

**Or, deuxièmement, une étude récemment réalisée par Xerfi montre que l’accumulation des mesures conduira à une catastrophe économique pour le secteur.**

L’exemple de l’Allemagne qui a mis en place une offre à RAC 0 en 2013 montre en effet qu’à moyen terme, le RAC 0 n’emporte **AUCUN EFFET VOLUME**: si l’on constate bien une accélération des délivrances d’appareils dans les années qui suivent sa mise en place, cette accélération d’une part rattrape l’attentisme qui précède cette mise en place, et d’autre part, est suivie d’une atonie très forte du marché.

Il en résulte donc déjà un coût pour la profession qui ***verra le prix moyen tiré à la baisse par l’offre à RAC 0, sans voir les volumes augmenter en compensation***. Un prix limite de vente sur les appareils autres que ceux du panier de soins à RAC 0 contribuera également à réduire le chiffre d’affaires du secteur.

Parallèlement, les autres mesures prévues par le Gouvernement feront ***exploser les coûts***:

* L’extension de la durée de garantie à cinq ans, alors que le droit commun prévoit aujourd’hui la garantie constructeur usuelle de deux ans.
* L’obligation pour les professionnels d’établir deux devis, et de procéder à deux essais, contre un seul aujourd’hui.
* La dissociation entre l’équipement initial et le suivi qui créera des redondances d’actes et entraînera un décalage de trésorerie sur plusieurs années, achevant de mettre à mal le secteur. L’étude Xerfi montre ainsi que l’équilibre économique du secteur ne peut plus être assuré si le RAC zéro se combine à la dissociation.

**Troisième motif d’inquiétude donc : contre son intention initiale, la réforme réduira l’accès aux soins audioprothétiques** dès lors que :

* Les fermetures de centres se concentreront sur les zones les plus faiblement peuplées, si bien qu’apparaîtront en zone rurale des déserts audioprothétiques qui n’existent pas aujourd’hui.
* Le renouvellement à cinq ans et les prix limite de vente interdiront l’accès des patients aux dernières innovations technologiques.
* Le non-renouvellement avant 5 ans posera en outre des problèmes pour les 42 % de patients qui aujourd’hui renouvellent leur appareillage avant ce terme (source : Cnam/Sniram 2016).
* La dissociation compliquera le parcours de soins de patients âgés et réduira l’observance.

Voilà, Monsieur le Député / Madame la Députée, les motifs d’inquiétude sur lesquels je souhaitais attirer votre attention, et qui justifient nos demandes :

- que soit mis en place avec les professionnels un groupe de travail afin de modéliser et d’évaluer les différents impacts de la ou des réformes envisagées ;

- que les pouvoirs publics se concentrent sur la mise en place du RAC 0 mais renoncent à des réformes connexes coûteuses et sources de complexités.

Vous l’aurez compris, il y va non seulement du devenir des 10 000 emplois du secteur, mais aussi de l’état de santé de l’ensemble des retraités presbyacousiques pour lesquels l’appareillage auditif prévient les troubles du vieillissement : dépression, déclin cognitif et dépendance.

Je serais heureux, si vous le souhaitez, de vous préciser ces éléments de vive voix.

Dans cette attente et vous remerciant de l’attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous prie, Monsieur le Député / Madame la députée, d’agréer l’expression de ma haute considération.